

Guide pratique

---

# Calcul de la valeur en douane

---

1<sup>ère</sup> édition

Nov. 2017



# Guide pratique

## Calcul de la valeur en douane

### Avertissement

Ce guide et son contenu sont de nature purement informative et sont soumis aux conditions d'utilisation publiés sur le portail [Single Window for Logistics](#).

### A qui s'adresse ce guide pratique ?

Ce guide pratique s'adresse à toute personne qui achète ou revend une marchandise à l'international, et qui doit calculer la valeur à déclarer en douane au titre d'une importation ou d'une exportation.

### Pourquoi faut-il calculer une valeur en douane ?

La valeur en douane sert de base de calcul :

- Pour déterminer le montant des droits et taxes dus à l'importation d'une marchandise (droits de douane, TVA due à l'importation, droits anti dumping, etc.)
- pour le montant de la garantie à fournir pour les droits et taxes suspendus dans le cadre de [régimes douaniers suspensifs](#)
- pour le calcul des restitutions à l'exportation dans le cadre de la politique agricole commune de l'Union Européenne (UE).

Elle permet également d'établir les statistiques du commerce international à l'importation et à l'exportation, et sert à analyser et mettre en œuvre les mesures de politique commerciale.

Attention, la base d'imposition de la TVA due à l'importation est calculée sur base de la valeur en douane, mais à laquelle s'ajoutent certains frais.

### Comment calculer une valeur en douane ?

La valeur en douane de marchandises achetées ou vendues est basée sur **le prix effectivement payé ou à payer (valeur transactionnelle)**.

Ce guide pratique apporte des précisions sur les modalités pratiques de détermination de la valeur transactionnelle, et notamment :

- quelle valeur transactionnelle retenir en cas de ventes en chaîne ou d'utilisation d'un entrepôt douanier
- quels sont les frais à inclure ou à exclure de la valeur transactionnelle pour obtenir la valeur en douane
- quels sont les frais à ajouter à la valeur en douane pour obtenir la base d'imposition de la TVA due à l'importation.

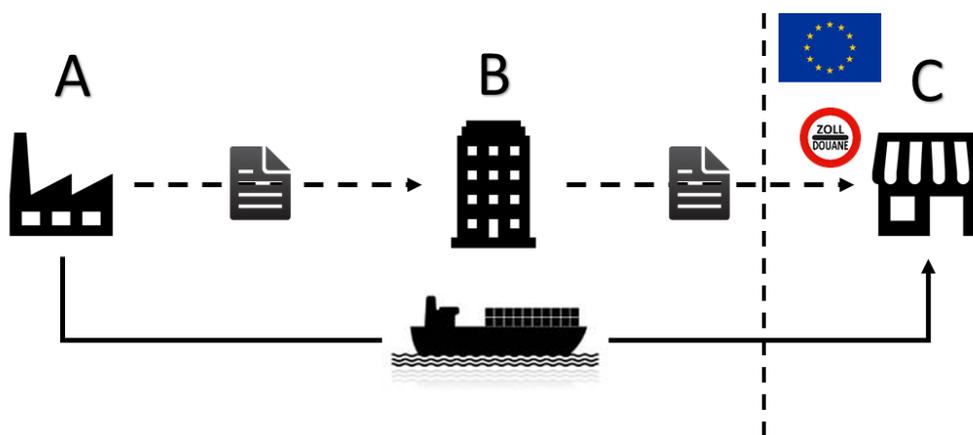
Quelle valeur transactionnelle retenir en cas de ventes en chaîne avant importation ou de vente en entrepôt douanier ?

### Transactions en chaîne à l'importation

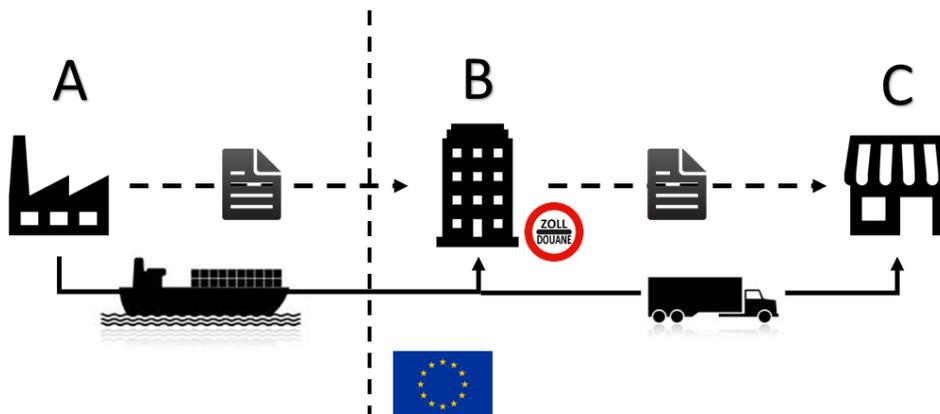
La valeur transactionnelle à retenir pour le calcul de la valeur en douane est le **prix effectivement payé ou à payer** pour les marchandises **lorsqu'elles sont vendues pour l'exportation à destination du territoire douanier de l'UE**. Le prix à retenir est celui correspondant à la vente intervenue **immédiatement avant que les marchandises aient été introduites** sur le territoire douanier de l'UE.

#### Exemples :

Dans le schéma représenté ci-dessous, A vend les marchandises à B qui les revend à C. C'est le prix de vente entre B et C qui doit être retenu pour déterminer la valeur en douane car il correspond à la vente intervenue immédiatement avant l'introduction des marchandises sur le territoire douanier de l'UE.



Dans le schéma représenté ci-dessous, A vend les marchandises à B qui les revend à C. C'est le prix de vente entre A et B qui doit être retenu pour déterminer la valeur en douane, car il correspond à la vente intervenue immédiatement avant l'introduction des marchandises sur le territoire douanier de l'UE.



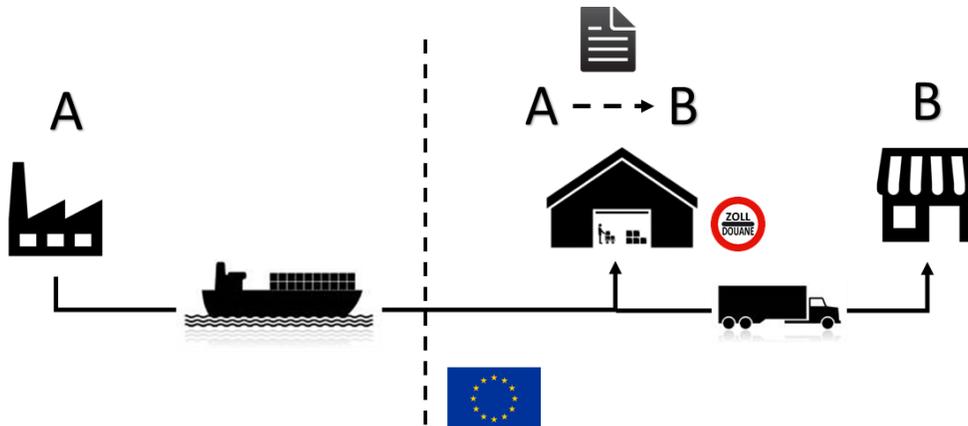
## Ventes en entrepôt douanier à l'importation

Lorsque des marchandises sont **placées en entrepôt douanier** sans qu'une vente ne précède leur introduction sur le territoire douanier, et que la vente a lieu alors que les marchandises sont stockées dans l'entrepôt, la **valeur transactionnelle est basée sur le prix de cette vente**.

### Exemples :

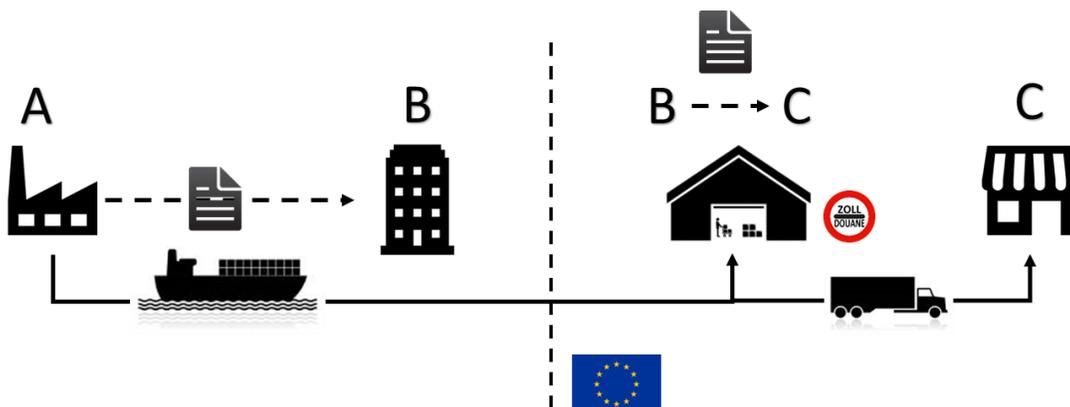
Dans le schéma représenté ci-dessous, A transfère des marchandises lui appartenant dans un entrepôt douanier, et les vend à B alors qu'ils y sont stockés.

C'est le prix de vente entre A et B qui doit être retenu pour déterminer la valeur en douane car la vente a lieu dans l'entrepôt douanier.



Dans le schéma représenté ci-dessous, A vend les biens à B qui les place immédiatement dans un entrepôt douanier, puis les vend à C alors qu'ils y sont stockés.

C'est le prix de vente entre A et B qui doit être retenu pour déterminer la valeur en douane, car il correspond à la vente intervenue immédiatement avant l'introduction des marchandises sur le territoire douanier de l'UE.



## Quels sont les frais à inclure ou à exclure de la valeur en douane ?

La valeur en douane doit prendre en compte certains frais s'ils ne sont pas compris dans la valeur transactionnelle. Il s'agit notamment des frais suivants :

Importations et exportations : Les frais d'assurance et de transport et accessoires jusqu'au 1 <sup>er</sup> point d'entrée ou de sortie de l'UE	
La valeur en douane correspond à la valeur de la marchandise rendue sous les Incoterms CIP/CIF/DAP/DAT point d'entrée ou de sortie en première frontière UE. Le calcul dépendra donc de l'incoterm utilisé -> Pour plus de renseignements se référer à nos pages <a href="#">incoterms</a> et <a href="#">incoterms impacts sur les droits et taxes</a>	
Ces frais doivent être ajoutés à la valeur transactionnelle si...	ils ne sont pas compris dans la valeur transactionnelle. Exemple : Incoterms départ (EXW, FCA, FOB...)
Ils ne doivent pas être ajoutés à la valeur transactionnelle si...	ils sont déjà compris dans la valeur transactionnelle Exemple : Incoterms arrivée (DAP, DDP, DAT)
Attention	Les frais de transport depuis le point d'entrée dans l'UE et jusqu'à la 1 <sup>ère</sup> destination dans l'UE doivent être déduits de la valeur en douane MAIS ils doivent être réintégrés pour calculer la TVA due à l'importation Exemple : Incoterms DAP ou DDP Contern

### Exemples :

Calcul de la valeur en douane	
<b>Importation de marchandises achetées sous incoterm FOB Shanghai, déchargées à Anvers et livrées au Luxembourg</b>	
Valeur facture	<b>12.000 EUR</b>
+ Coût du transport maritime	<b>+ 500 EUR</b>
(Coût du transport Belgique -> Luxembourg)	(non pris en compte)
Valeur en douane	<b>= 12.500 EUR</b>
<i>Le coût du transport jusqu'au premier point d'entrée sur le territoire douanier de l'UE est ajouté à la valeur transactionnelle, mais pas le coût du transport après entrée dans l'UE</i>	

<b>Importation de marchandises achetées sous incoterm DDP Contern, déchargées à Anvers et livrées à Contern au Luxembourg</b>	
Valeur facture	<b>12.000 EUR</b>
(Coût du transport maritime)	(déjà inclus)
- Coût du transport Belgique -> Contern	- 170 EUR
Valeur en douane	<b>= 11.830 EUR</b>
<i>Le coût du transport après le premier point d'entrée sur le territoire douanier de l'UE est déduit de la valeur transactionnelle.</i>	

<b>Exportation de marchandises vendues sous incoterm EXW Contern, livrées à Genève en Suisse, qui passent la frontière à Saint Julien en Genevois (France)</b>	
Valeur facture	<b>12.000 EUR</b>
+ Coût du transport routier Contern -> Saint Julien en Genevois	+ 300 EUR
(Coût du transport Saint Julien en Genevois -> Genève)	(non pris en compte)
Valeur en douane	<b>= 12.300 EUR</b>
<i>Le coût du transport jusqu'au premier point de sortie du territoire douanier de l'UE est ajouté à la valeur transactionnelle.</i>	

<b>Importations et exportations : Tous les paiements effectivement effectués ou à effectuer au vendeur</b>	
Ils doivent être ajoutés à la valeur transactionnelle si...	<p><b>ils sont une condition de vente des marchandises importées ou exportées</b></p> <p>Cela comprend les acomptes et les paiements indirects à un tiers au profit du vendeur, y compris les commissions payées à la vente qui feraient l'objet d'une facturation séparée de celle des marchandises</p> <p>Cela comprend également les <b>frais d'analyse</b> qui seraient menées pour vérifier la conformité des produits à la réglementation nationale du pays d'importation, si le vendeur s'est obligé contractuellement à livrer un produit conforme à cette réglementation.</p>
Ils ne doivent pas être ajoutés si...	<p><b>ils ne représentent pas un paiement à effectuer au vendeur</b></p> <p>Cela exclut les <b>commissions à l'achat</b>, qui rémunèrent un service rendu à l'acheteur, ainsi que <b>les montants des intérêts versés au titre d'un accord de financement</b> conclu par l'acheteur et relatif à l'achat des marchandises importées. Pour cela, il faut que le montant des intérêts soit distinct du prix effectivement payé pour les marchandises, qu'il existe un accord de financement écrit et que le taux d'intérêt corresponde aux taux couramment pratiqués.</p> <p>Les <b>réductions de prix</b> peuvent être prises en compte si elles sont <b>connues au moment du dédouanement.</b></p>

### Exemple :

Un importateur A commande des marchandises à un producteur B (valeur 1000 EUR), sous conditions DAT Anvers. Il impose, comme condition de sa commande, que les produits commandés soient conformes à la législation applicable à ce type de produits au Luxembourg.

Une entreprise C intervient dans le pays de production pour vérifier la conformité des produits à ladite législation luxembourgeoise (inspection conformité produits par C : 200 EUR).

Une entreprise D intervient également pour vérifier la qualité des processus d'approvisionnement du producteur B (inspection conformité processus approvisionnement par D : 200 EUR).

La facture de B indique un escompte pour paiement endéans les 8 jours de la livraison des produits, de 2%.

Calcul de la valeur en douane	
Valeur transactionnelle	<b>1.000 EUR</b>
+ Inspection par C*	<b>+ 200 EUR</b>
(inspection par D)**	(non pris en compte)
- Escompte pour paiement rapide	<b>- 20 EUR</b>
<b>Valeur en douane</b>	<b>= 1.180 EUR</b>

\* car la conformité des produits est une condition de vente des marchandises

\*\* car la qualité des approvisionnements n'est pas une condition de vente des marchandises

Importation et exportation : Le prix des contenants et emballages	
Ils doivent être ajoutés à la valeur transactionnelle si...	leur <b>coût est supporté par l'acheteur</b> et est non compris dans le <b>prix des marchandises</b> importées
Ils ne doivent pas être ajoutés si...	il s'agit des engins de transport : conteneur, matériels accessoires de transport

### Exemple :

Un importateur A commande des marchandises à un producteur B (valeur 1000 EUR), sous conditions DAT Anvers. B emballe les marchandises dans des contenants spécifiques, prévus pour accompagner la marchandise mais dont le prix n'est pas inclus dans la commande initiale et fera l'objet d'une facturation séparée (valeur 150 EUR).

Calcul de la valeur en douane	
Valeur transactionnelle	<b>1.000 EUR</b>
+ Emballages	<b>+ 150 EUR</b>
<b>Valeur en douane</b>	<b>= 1.150 EUR</b>

Importations : Les coûts d'ouvrage non compris dans le prix de vente	
Ils doivent être ajoutés à la valeur transactionnelle si...	ils ont <b>participé à l'élaboration des marchandises importées</b> et s'ils ne sont <b>pas compris dans le prix</b> de vente des marchandises importées
Ils ne doivent pas être ajoutés si...	les ouvrages interviennent postérieurement à l'importation ainsi, si le prix des biens importés comprend le coût de leur installation dans l'UE, le coût de l'installation doit être déduit de la valeur en douane

### Exemple :

Un importateur A commande des marchandises à installer à un producteur B (valeur 1.000 EUR), sous conditions DAT Anvers.

B intervient pour l'installation des produits au Luxembourg (valeur de l'installation incluse dans la facture : 200 EUR).

A demande à C d'intervenir pour une dernière ouvrage sur les produits dans le pays de production. C facture son intervention directement à A (100 EUR).

Calcul de la valeur en douane	
Valeur transactionnelle	<b>1.000 EUR</b>
- installation dans l'UE	<b>- 200 EUR</b>
+ ouvrage de C	<b>+ 100 EUR</b>
<b>Valeur en douane</b>	<b>= 900 EUR</b>

Importations : Les aides éventuelles à la production de marchandises dans un pays tiers (matériaux, moules, gabarit de découpe, etc.) *	
Ils doivent être ajoutés à la valeur transactionnelle si...	ils sont <b>remis à titre gratuit ou à prix réduit</b> au fabricant des biens importés, et ne sont <b>pas compris dans le prix</b> des marchandises et ils sont <b>utilisés dans le processus</b> de fabrication
Ils ne doivent pas être ajoutés si...	ils sont vendus à prix normal au fabricant des biens importés ou ils ne sont pas utilisés dans le processus de fabrication

Importations : Les travaux d'ingénierie, d'étude, d'art et de design, plans et croquis, exécutés en dehors de l'UE *	
Ils doivent être ajoutés à la valeur transactionnelle si...	les travaux sont réalisés par un <b>prestataire établi en dehors de l'UE</b> et ils sont <b>nécessaires pour la production</b> des marchandises importées
Ils ne doivent pas être ajoutés si...	les travaux sont réalisés par un prestataire établi dans l'UE ou ils ne sont pas nécessaires pour la production des marchandises importées

\* En pratique, la valeur à réintégrer sera imputée sur le prix des marchandises à importer de l'une des manières suivantes : Soit l'importateur impute la valeur totale en une seule fois lors de la première importation ; soit il imputera la valeur au fur et à mesure des importations, en fonction des quantités déjà produites ou en fonction de la totalité de la production estimée si des contrats ou des engagements fermes existent pour cette production.

#### Exemple :

Un importateur A commande des marchandises à producteur B (valeur 1.000 EUR), sous conditions DAT Anvers.

A achète à un fabricant italien un moule (valeur 500 EUR), qu'il fait livrer à B qui l'utilisera dans son processus de fabrication.

A fournit également des croquis détaillés élaborés par un prestataire établi en Suisse (valeur 200 EUR) et décrivant les étapes de fabrication des produits et les produits eux-mêmes.

A communique également à B une charte qualité élaborée par un cabinet norvégien et détaillant les critères que doivent remplir les fabricants de A (valeur 200 EUR).

Calcul de la valeur en douane	
Valeur transactionnelle	1.000 EUR
+ moule mis à disposition	<b>+ 500 EUR</b>
+ croquis produits	<b>+ 200 EUR</b>
(charte qualité)	(Non pris en compte)*
<b>Valeur en douane</b>	<b>= 1.700 EUR</b>

\* car elle n'est pas nécessaire pour la production des marchandises

Importations : Les redevances et droits de licence, en ce compris des redevances de marques	
Ils doivent être ajoutés à la valeur transactionnelle si...	s'ils sont une <b>condition de la vente</b> et s'ils sont <b>en lien direct avec les marchandises</b> importées et s'ils ne sont <b>pas compris dans le prix</b> des marchandises
Ils ne doivent pas être ajoutés si...	Ils sont compris dans le prix des marchandises ou si les sommes payées rémunèrent des prestations de service comme la formation du personnel du preneur de la licence en vue de permettre la maîtrise du processus ou des machines de fabrication ou si ils ne sont pas une condition de la vente entre le fabricant/vendeur des marchandises importées, et l'importateur

### Exemple :

Un importateur A commande des marchandises à producteur B (valeur 1.000 EUR), sous conditions DAT Anvers.

A doit payer, comme condition de la fabrication des produits sous la marque utilisée, une redevance à un groupe américain (500 EUR), dont 100 EUR couvrent les frais de formation du personnel impliqué dans la fabrication.

Calcul de la valeur en douane	
Valeur transactionnelle	1.000 EUR
+ redevance	<b>+ 500 EUR</b>
- partie de la redevance ayant trait à la formation des personnes	<b>- 100 EUR</b>
<b>Valeur en douane</b>	<b>= 1.400 EUR</b>

### Quels sont les frais à inclure pour le calcul de la TVA due à l'importation ?

La TVA due à l'importation est calculée sur base de la valeur en douane, telle qu'elle est établie en prenant en compte les principes qui précèdent, à laquelle différents frais doivent être ajoutés. Il s'agit des frais suivants :

- les impôts, droits, prélèvements et autres taxes qui sont dus à l'étranger
- les impôts, droits, prélèvements et autres taxes qui sont dus en raison de l'importation, à l'exception de la TVA elle-même
- les frais accessoires, tels que les frais de commission, d'emballage, de transport et d'assurance intervenant jusqu'au premier lieu de destination des biens à l'intérieur du pays ou de l'UE. Si au moment de l'importation et au vu des documents de transport le 1<sup>er</sup> lieu de destination :
  - est connu, les frais seront pris en compte jusqu'à ce premier lieu
  - n'est pas connu, le 1<sup>er</sup> lieu de destination est censé se trouver au lieu de la première rupture de charge à l'intérieur du pays.

### Exemple :

Un importateur A commande des marchandises à un producteur B (valeur 1.000 EUR), sous conditions DAT Anvers. Les marchandises seront directement livrées après leur importation à Contern (valeur transport UE et frais accessoires : 200 EUR).

La commande est accompagnée des paramètres suivants :

- A impose comme condition de sa commande, que les produits commandés soient conformes à la législation applicable à ce type de produits au Luxembourg. Une entreprise C intervient dans le pays de production pour vérifier la conformité des produits à ladite législation luxembourgeoise (inspection conformité produits par C : 200 EUR)
- A achète à un fabricant italien un moule (valeur 500 EUR), qu'il fait livrer à B qui l'utilisera dans son processus de fabrication

- A demande à C d'intervenir pour une dernière ouvraison sur les produits dans le pays de production. C facture son intervention directement à A (100 EUR)
- B emballe les marchandises dans des contenants spécifiques, prévus pour accompagner la marchandise mais dont le prix n'est pas inclus dans la commande initiale et fera l'objet d'une facturation séparée (valeur 150 EUR).
- A doit payer, comme condition de la fabrication des produits sous la marque utilisée, une redevance à un groupe américain (500 EUR), dont 100 EUR couvrent les frais de formation du personnel impliqué dans la fabrication.
- la facture de B, qui concerne les biens, indique un escompte pour paiement endéans les 8 jours de la livraison des produits, de 2%.
- les produits importés supportent un taux de droits de douane de 4,7%, sans origine préférentielle.

<b>Calcul de la valeur en douane</b>	
Valeur transactionnelle	1.000 EUR
+ Vérification de la conformité des produits	+ 200 EUR
+ moule mis à disposition	+ 500 EUR
+ ouvraison de C	+ 100 EUR
+ emballages	+ 150 EUR
+ redevance	+ 500 EUR
- partie de la redevance ayant trait à la formation des personnes	- 100 EUR
- escompte paiement dans les 8 jours	- 20 EUR
<b>Valeur en douane</b>	<b>= 2.330 EUR</b>
<b>Droits de douane dus (4,7%)</b>	<b>109,51 EUR</b>
<b>Calcul de la base d'imposition de la TVA due à l'importation</b>	
Valeur en douane	2.330 EUR
+ Droits de douane	109,51 EUR
+ Transport UE et frais accessoires	200 EUR
<b>Base d'imposition TVA</b>	<b>2.639,51 EUR</b>
<b>TVA due (17%)</b>	<b>448,72 EUR</b>

[Pour en savoir plus](#)

Orientations sur la valeur en douane [publiées par la Commission Européenne](#).